

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2200)

Commission	
Gouvernement	

N° 19

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Simion

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.